



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20250407-2025-20.URBMC-DE	
Numéro de l'acte	02 50042018BMC
Date de transmission	07/04/2025
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

QUESTION N° 2025-20

URBANISME : RECONDUCTION DE L'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DES JEUNES MENAGES DE LA CAPSO – ANNEE 2025

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Considérant que, depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 606 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale

Considérant qu'en 2024, 31 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 22 ménages de bénéficier du dispositif

Considérant que, conformément à la stratégie fixée dans le Programme Local de l'Habitat, al mobilisation du parc existant est identifiée comme un levier majeur pour accueillir et fidéliser les familles

Considérant que c'est à ce titre que le conseil communautaire de la CAPSO du 19 décembre 2024 a décidé de pérenniser cette aide pour deux années supplémentaires, soit sur la période 2025-2026

Considérant que le critère d'éligibilité à cette aide concernant que les biens construits « avant 1948 » apparaît aujourd'hui plutôt restrictif

Considérant qu'afin d'adapter la politique d'aide à l'accession à la propriété eu égard de la demande et de l'ancienneté de l'offre, le conseil communautaire de la CAPSO a rendu éligible les biens construits avant le 1^{er} janvier 1956, pour les dossiers dont la date de signature de l'acte de vente interviendrait à compter du 1^{er} juin 2025

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme Travaux en date du 26 mars 2025

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ABONDE la subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide suivante :

- Ne jamais avoir été propriétaire,
- Être âgé de 30 ans au maximum,
- Acheter un bien achevé avant 1948, pour les dossiers dont la date de signature de l'acte authentique intervient jusqu'au 31 mai 2025 inclus,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025**

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : - Benoît ROUSSEL - Thierry MERCIER - Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Stéphanie BODDAËRT - Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS - Corinne BOCQUILLON - Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.

- Acheter un bien achevé avant 1956, pour les dossiers dont la date de signature de l'acte authentique intervient à compter du 1^{er} juin 2025 inclus
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum,
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €

ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à 2 000 € par logement pour 5 dossiers

ARTICLE 3 : VALIDE l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2025

ARTICLE 4 : IMPUTE la dépense sur le budget 2025 et suivants

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

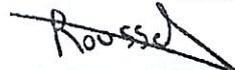
Fait à ARQUES
Le 07 avril 2025

Le secrétaire de séance,
Thierry MERCIER

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 0. AVR. 2025. et publication ou
notification le 1.0. AVR. 2025
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Affiché le 08 avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 03 avril Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents** (de la délibération 2025-19 à 2025-51)
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir** (de la délibération 2025-52 à 2025-61)

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.